



## Procès-verbal du Bureau Directeur 11 décembre 2023 (en visio-conférence)

---

**Présents :** AURAMBOUT Stéphanie, COURTOIS Éric, GALLET Bernard KERNEIS Hervé, HARENT Eliane, RIPERT Alain, SENECLOZE Daniel, PEAN Patrick

**Absente :** Carine MOREL,

**Excusés :** COLOMBANI Frédéric, CORDURI-DAVIET Valérie, RENAUD Christine

**Participant :** CADEI Franck, MOUSNIER Géraud, Ludovic DAIN et Jérémy REAULT pour la partie stages vacances

La réunion est ouverte à 19h30 sous la présidence d'Alain Ripert qui remercie Ludovic Dain et Jérémy Réault de s'être libérés afin de présenter le projet des stages vacances d'été.

### Stages vacances

Il y a environ un mois, trois sites avaient été présélectionnés : un dans la Drôme, un site à Voiron (38) et un autre dans l'Ain. Une visite des différents sites a été effectuée et un site présente le plus d'avantages : le site européen de séjours sportifs sur le plateau d'Hauteville (Ain). Si le projet est accepté par le BD, une signature pour l'année 2024, en test, pourrait être faite. Si ce test est positif, il pourra être reconduit sur plusieurs années.

Points négatifs sur les autres sites :

- St Paul les Trois Châteaux (26) : l'implantation du site soulève des problématiques
- Voiron : mise à disposition du lycée Ferdinand Buisson et points politiques sur l'utilisation des gymnases difficiles à aplanir et coûts

Le Plateau d'Hauteville, même si différent de Passy, permet la mise en place des activités. Ce site est constitué de 4 000 habitants et se situe à 950 m d'altitude. Il a l'habitude de recevoir et mettre en place des séjours (exemple : OL) donc un réel savoir-faire et une possibilité de pouvoir développer à l'avenir les stages (nouvel hébergement à venir). Les infrastructures sont de qualité : sportifs et médicales sur site et à proximité (2 gymnases mis à disposition totalement et gratuitement).

Trois lieux d'hébergement : un sur site et deux autres à environ 500 m.

Le choix d'Hauteville ([Accueil - BOOST Center](#)) et une révision de certains postes permet d'améliorer l'aspect budgétaire :

- Plus de brigade cuisine
- Des RH en moins avec un fonctionnement différent
- Gratuité des gymnases
- Baisse de la location des véhicules (animations sur site)

- Evolution des tarifs sur les deux stages (ceux-ci n'ont pas été augmentés depuis plusieurs années alors que tous les postes de dépenses ont évolué). Ce qui est proposé et soumis à validation :
  - Hauteville : nouveaux stagiaires => tarif à 600 €, les « anciens » stagiaires et les fratries tarif à 580 €
  - St Laurent de Chamousset : nouveaux stagiaires à 575 € et les « anciens » et les fratries à 560 €.

Le budget est construit avec un taux de remplissage à 50 % pour la 1<sup>ère</sup> semaine pour St Laurent de Chamousset et 100 % sur la seconde.

D'autres pistes sont encore à l'étude et devraient permettre de réduire certaines dépenses.

Contact sera pris avec le président du comité de l'Ain afin de l'informer de ce choix et s'assurer qu'il n'y a pas conflit d'intérêt.

Si le BD valide, une information sera faite aux membres du CA et aux salariés ; les inscriptions pour les « anciens » stagiaires pourraient débuter en janvier 2024.

Hervé Kerneis indique qu'il est important de trouver l'équilibre sur l'année 2024 afin d'avoir des coûts pour les stagiaires identiques pour l'année suivante.

Franck Cadéi précise que lors de précédentes réunions, via Géraud Mousnier, a été évoqué un conventionnement avec des stations de ski (sites qui doivent économiquement être revus) afin de nous développer. Est-ce que ce volet a été évoqué avec Hauteville ?

Ce point sera évoqué dans un second temps avec les responsables du sport et du site.

⇒ **Tarifs des stagiaires et choix du site : validé par le BD**

Franck Cadéi précise que nous approchons des fêtes de fin d'année et qu'une information pourrait peut-être être envoyée avant Noël à destination des « anciens » stagiaires.

## Assemblées Générales

Deux dates sont ressorties : le 22 ou le 29 juin mais avec des contraintes sur le 29 : pas de disponibilité de matériel

⇒ Le BD acte pour le 22/06/2024 ; cette date sera à valider lors du prochain CA

Géraud Mousnier et Sophie Ardain ont commencé les recherches pour un site.

Alain Ripert rappelle que ce jour-là, deux AG (AG ordinaire & EG & AG électorale) auront lieu :

- Bilans du passé
- Election de la nouvelle équipe
- Vote du budget et de la politique de la nouvelle équipe

Patrick Péan précise qu'à compter du 17 mai, il ne sera plus président du Comité du Puy de Dôme. Quelle sera donc sa position quant à l'AG ordinaire ? Ce point peut concerner plusieurs personnes qui sont élues au CA de Ligue et donc le reste jusqu'aux élections de juin.

## Règlement intérieur

Un document a été travaillé en interne à partir du règlement intérieur de la Bretagne (récent, validé et mis en place en août 2023). Ce règlement liste des points réglementaires avec des points plus particuliers de la ligue AURA (véhicules, utilisation d'EURECIA quant à la pose du télétravail, ...). Il a été communiqué aux membres du BD pour lecture et ajustements éventuels.

La partie harcèlement n'est pas présentée et doit être affinée avec Chloé Masseron.

Ce règlement pourra être présenté au CA du 16 décembre 2023 après avoir été communiqué aux salariés et membres du CA, pour une mise en œuvre le plus tôt possible.

Les membres du BD, n'ont pour l'instant fait aucun retour.

Franck Cadéi demande si les éléments suivants doivent figurer dans le règlement intérieur :

- Avantages en nature : non, ce sont des éléments des contrats de travail
- Véhicules de la ligue : certains figurent mais une procédure complémentaire doit être mise en place
- Le handicap et l'accueil de personnes salariées ou bénévoles et l'ensemble des éléments qui recouvre ce volet : pas réellement ; le règlement intérieur permet d'indiquer ce qu'il est possible de faire et ce qui ne l'est pas, ainsi que les sanctions disciplinaires. Par contre, il est possible d'indiquer que toute discrimination est passible de sanction.

Patrick Péan indique que la notion de hiérarchie (salarié, élu) est indiquée sur un point mais pas sur un autre. La notion de hiérarchie au sens large a été indiquée dans le glossaire, mais si un élément manque, il peut être ajouté / amendé. Patrick Péan envoie le point soulevé à Géraud Mousnier.

Le règlement intérieur devra être validé par le CA.

## Budget prévisionnel

En préambule, il ne faut pas oublier les points suivants :

- Baisse des aides de la région pour le PPF
- Baisse des adhésions dirigeants
- Baisse du CTI

Les recettes actuelles sont donc en diminution de par la conjoncture : il est important de réguler ces changements.

Alain Ripert remercie toutes les personnes qui ont contribué à la construction des budgets des différents services et commissions. Les budgets n'ont pas tous été produits et ne sont pas encore stabilisés malgré tous les travaux mis en place.

Une démarche générale est proposée afin d'avoir un prévisionnel 2024 le plus proche possible de l'équilibre et quelle démarche de gouvernance est possible de mettre en place jusqu'en juin 2024.

Il est important que tous les acteurs actent bien les changements qui doivent être mis en place afin de perdurer dans le temps.

Certains budgets ont pris du temps car présentant des incohérences ; un nouveau point finances est prévu jeudi prochain.

Remerciement à Bernard Gallet pour avoir envoyé un nouveau budget ce jour ; budget qui est quasiment le même que celui que la commission finances avait travaillé.

Un calage sera réalisé avec le réalisé 2023 avec la prise en compte des éléments suivants :

- Une augmentation de la masse salariale et du fonctionnement de ce poste est prévu ; sachant que pour 2023, cette augmentation a été d'environ 7 % sur 2023 (environ 80 000 €)
- Baisse de 61 500 € de la subvention de la Région
- Dépenses qui n'auront pas lieu en 2024 : mise en place du GE, audit sur l'ITFE
- Moins de dépenses d'avocat

Ces éléments devraient permettre d'avoir un prévisionnel inférieur au réalisé 2023. Il était prévu - 160 000 € en 2023. Il sera sans doute supérieur : les frais de licenciement de salariés ont été supérieurs à ce qui a été budgété. Restera à estimer le montant à budgéter sur ce volet sachant que Mr Mani conteste son licenciement (volet inspection du travail) : un point sera fait fin d'année.

Daniel Senecloze proposerait une augmentation du prix des licences.

Certains postes devront sans doute être revus par rapport à certaines dépenses même si elles semblent « petites », mais ces réajustements doivent être liés à une réorganisation générale.

Le budget prévisionnel s'annonce avec un déficit quasi identique à 2023 avec les éléments fournis. Il est important que des décisions collectives soient prises.

Si la stratégie de gestion des budgets ne changent pas, la ligue ne pourra pas l'assumer car le fonds associatif ne pourra pas continuer à pallier ces déficits ; la ligue pourrait se retrouver en difficulté et devoir arrêter tout ou partie de ses projets.

Le travail sur le réalisé est important, pour autant, il apparait dans le réalisé des postes de « dotations » (qui n'en sont pas car l'équipement est acheté et une remise est ensuite faite) et achats de goodies ; ces postes apparaissent encore sur certaines commissions. Ce point de dépense est-il nécessaire ?

Hervé Kerneis précise qu'au niveau de la commission PPF, : il est difficile de voir l'évolution à cause du manque d'information par rapport à la répartition du temps des salariés sur les différents postes. Par contre, il n'est pas possible d'aller au-delà du réalisé 2023.

Les dotations aux élus ne sont pas spécialement nécessaires toutes les années (une par olympiade peut suffire), les conventions avec les équipementiers sont aussi à revoir car ils poussent à la consommation et le gain sur court et moyen terme n'est pas prouvé.

Une réflexion globale doit être faite sur les sites et les gains qui peuvent être faits (PPF, ITFE, ...) tant en termes de sous-traitance qu'en optimisation des RH. Il est important que cette étude soit faite sur les six prochains mois afin de passer le relais à la nouvelle équipe qui pourra se l'approprier ou pas, selon ses projets.

Patrick Péan soulève les coûts de fonctionnement des différents sites (matériel, informatique, internet) : n'est-il pas possible de réduire ces coûts et d'avoir une gestion plus « autonome » des sites ? Par exemple, la location des imprimantes ne peut-elle pas être revue en fonction des réels besoins.

Les frais de fonctionnement des trois sites représentent un peu moins de 3% du budget de la ligue. L'analyse des coûts des trois sites est en cours afin de voir quelles dépenses pourraient être revues à la baisse.

A titre exceptionnel pour 2024, est retenue la suppression de toutes les dotations (non financées ou non obligatoires) et des goodies et le fait de diminuer les frais de fonctionnements des sites : à chacun de voir comment faire sur chaque site.

Franck Cadéi trouve dommage que les élus bénévoles se privent d'une dotation d'équipement et précise que côté fédération, la DTN indique un budget à ne pas dépasser et les équipes doivent faire tout ce qui est possible pour ne pas dépasser la ligne indiquée, en supprimer / réorganiser des stages

ou des formations moins importantes que d'autres. Les objectifs à atteindre passent par une restructuration générale et non par un positionnement de non-changement. L'optimisation des sites des pôles est nécessaire, mais peut-être aussi la gouvernance : la ligue supporte tout et peut-être une implication différente des comités est une projection intéressante.

Franck Cadéi précise que la vision financière montre une ligue qui se porte assez bien malgré un budget déficitaire.

Géraud Mousnier va envoyer des projets de restructuration de la gouvernance à mettre en place sur les six premiers mois afin de ne pas perdre une année complémentaire ; l'équipe suivante pourra reprendre, tout ou partie, les pistes qui auront été entamées.

Alain Ripert précise que si le projet du budget prévisionnel affiche un certain déficit, la solution pourrait passer par une réduction d'un certain pourcentage par chaque commission / service et chacun devra s'organiser afin de réduire les postes à concurrence de ce qui aura été demandé. Il est rappelé que nous ne faisons que des propositions pour l'équipe suivante afin de garantir l'avenir. Nous devons voir pour augmenter les recettes et réguler les dépenses et chaque commission et service devront appliquer les préconisations.

A noter que les travaux mis en place par Daniel Sénéclose sont habituellement faits en avril / mai.

Nous ne pouvons qu'acter un projet de budget prévisionnel qui affichera peut-être un déficit et une nécessité pour tous à revoir les données financières de manière à aller vers l'objectif financier fixé.

Hervé Kerneis précise que tous les arguments sont entendus mais que nous ne pouvons pas sur une fin de mandature, afficher un prévisionnel négatif sans proposition de régulation, même si le vote n'aura lieu qu'en juin et que les données pourraient être corrigées par la nouvelle équipe.

Géraud Mousnier précise que les propositions doivent sans doute être globales afin d'être cohérentes. Ce travail de réorganisation est important ; la part la plus importante est l'optimisation des ressources humaines afin d'avoir des actions concertées : voir si toutes les actions doivent être effectuées et de quelles manières (arrêtées, déléguées, faites différemment).

Alain Ripert note qu'une réorganisation humaine est nécessaire et aura un effet à moyen terme (fiches de postes, missions, ...) ; nous devons dans l'immédiat agir à court terme et appliquer des règles financières afin de réduire les dépenses et augmenter les recettes.

Daniel Sénéclose indique que si nous voulons diminuer le déficit de 100 000 €, il pourrait être appliqué une règle de répartition afin de calculer de quelle somme, chaque commission devra faire un effort. Mais il n'y a pas que le volet diminution des dépenses à voir, l'augmentation des recettes pourrait aussi venir de l'ITFE.

L'optimisation de chaque budget de commission et de service doit évoluer en améliorant son budget, le budget global devant évoluer de 4 à 5%, en augmentant les recettes et / ou en diminuant les dépenses.

Le partenariat actuellement n'est pas développé sur la ligue car la ligue n'est pas structurée pour cela. Si nous regardons le fonctionnement de la ligue de Rugby, elle dispose de 7 personnes (à temps partiel ou à temps plein) dédiées au partenariat ; cela ramène des revenus pour un montant de 2 500 000 € (année Coupe du Monde) avec 250 clubs et 50 000 licenciés.

L'apport de partenariat ne pourra certainement pas être fait en 2024.

Stéphanie Aurambout précise que la commission Performance Sociale a reconduit tous les projets et, qu'à la vue des ressources humaines disponibles, certains projets pourraient ne pas être faits, ce qui conduirait malheureusement à une réduction des dépenses.

Daniel Sénécloze précise que grâce à la bonne gestion des années précédentes, la ligue dispose d'un capital immobilier d'1M2, une bonne trésorerie, mais qui va aller en diminution dans les prochaines années (environ 400 000 € de moins), avec un atterrissage probable fin 2024, à 700 000 €.

Il convient d'être très attentifs, car il faut du temps pour construire des fonds propres et l'utilisation sans contrôle peut aller très vite. Par contre, c'est lors de périodes de ce genre, qu'il convient sans doute d'investir pour l'avenir et une préconisation de dépenses diminuées en 2024 et un investissement en ressources humaines afin de rechercher du partenariat pour 2025, sont sans doute des pistes intéressantes.

Hervé Kerneïs précise qu'il existe plusieurs pistes envisageables et elles sont doute à mener toutes en parallèle ; actions à court et moyen termes à envisager.

## Autres points

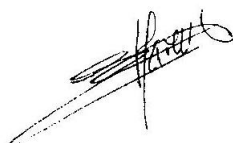
- La décision concernant la procédure judiciaire avec Mr Brosset sera actée par le tribunal le 13 décembre 2023.
- Alain Ripert a communiqué aux personnes intéressées les dossiers permettant d'obtenir les 40% du CTI (partie variable). Le document final doit être signé par tous (ligue et comités). La signature par certains présidents de comité pourra être faite lors du CA du 16 décembre.
- Le match France / Lettonie devrait avoir lieu le 7 avril 2024 à St Etienne.
- Concernant un éventuel match de l'équipe de France sur Lyon, cette rencontre est liée aux matches de qualifications en coupe d'Europe qui auront lieu à Nantes. Des discussions sont en cours concernant les tarifs de location de la salle Arena LDLC. Philippe Bana nous tiendra au courant de l'avancée du dossier.
- Pour faire suite au courrier envoyé à la région concernant la suppression des aides sur le PPF, et n'ayant pas obtenu de réponse, Philippe Bana a indiqué qu'il prendrait contact auprès de la région.

Fin de la réunion à 21h15

Compte-rendu validé :

- 8 pour
- 1 abstention
- 0 contre

*Eliane HARENT, Secrétaire Générale*



*Alain RIPERT, Président*

